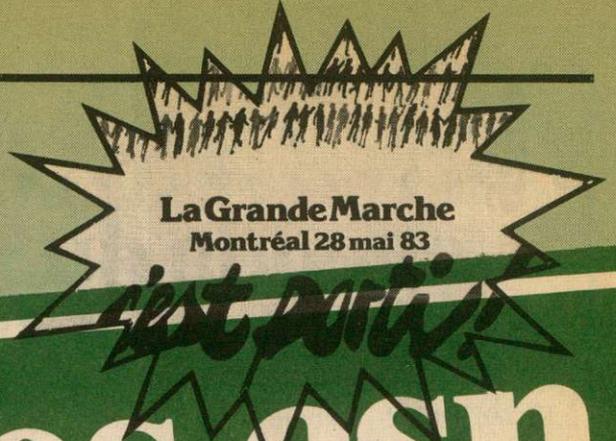




service de l'information (514) 598-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

CSN no 191

semaine du 5
au 11 mai 1983



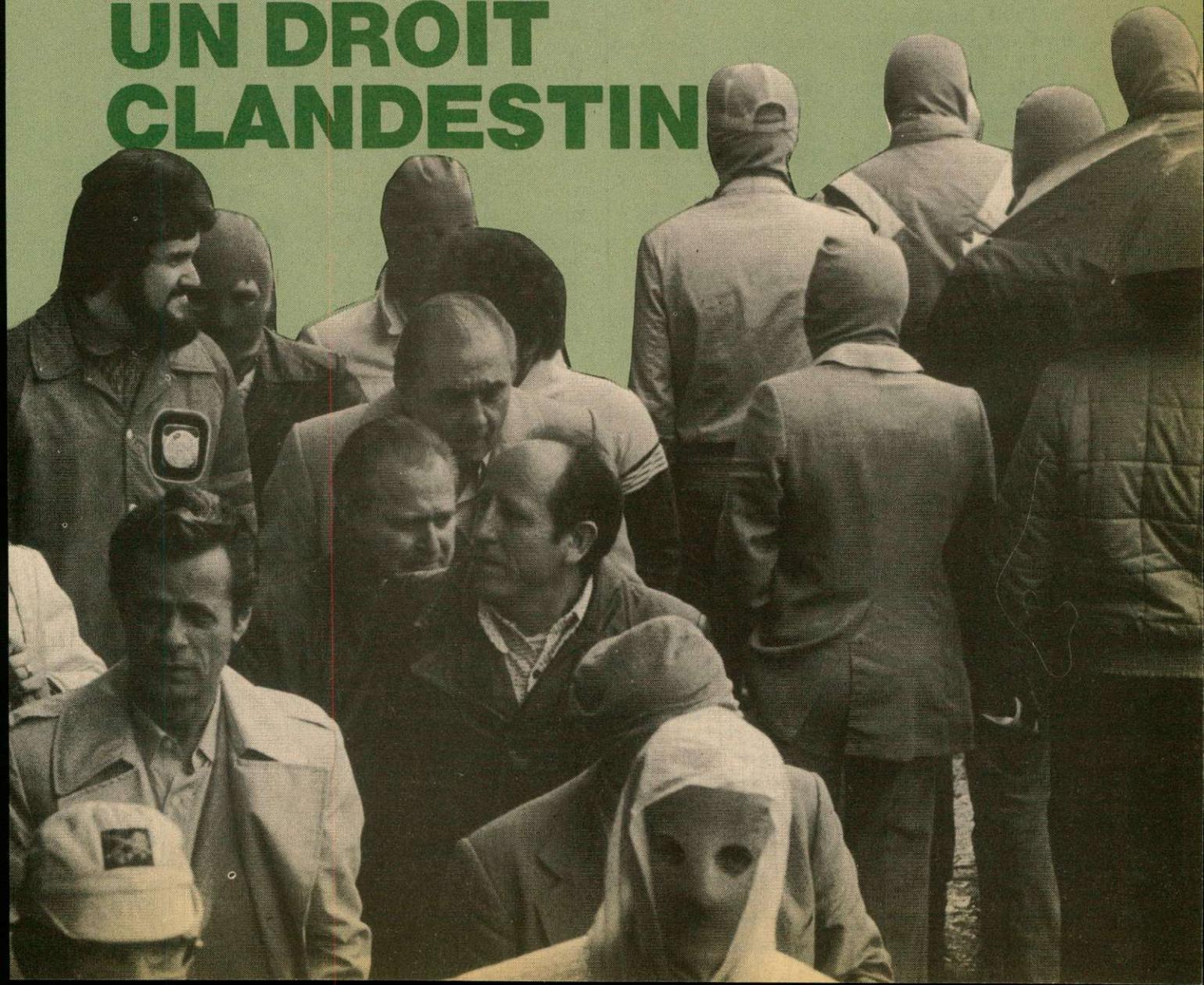
**La Grande Marche
Montréal 28 mai 83**

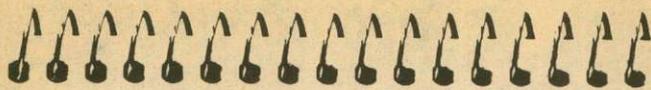
c'est parti!

nouvelles csn

le droit de se syndiquer au Québec

**UN DROIT
CLANDESTIN**





agenda du mouvement

mai

- 12-28 **Grande marche** les régions marchent vers Montréal
- 13-15 **CSN-construction** réunion d'équipe
- 15-20 **Commerce** congrès régulier à Drummondville
- 15-21 **CSN** colloque international sur les effets des conditions de travail sur les travailleuses, à Montréal
- 16 **CSN-construction** assemblée d'information à Granby
- 16-17 **FAS** bureau fédéral élargi, à Montréal
- 18 **CSN-construction** assemblée d'information à St-Hyacinthe, conseil central Richelieu-Yamaska
- 18-20 **FTPF** bureau fédéral
- 18-20 **FAS** bureau fédéral, à Montréal
- 22-27 **FESP** congrès régulier
- 26-28 **Métallurgie** bureau fédéral
- 28 **Grande Marche** manifestation et activités à Montréal
- 30-31-1 **conseil central Haut-Richelieu** congrès à St-Jean
- 31-1 **FAS** bureau fédéral

juin

- 1-3 **conseil central du sud-ouest** congrès régulier
- 2-4 **CSN** bureau confédéral à Lanoraie

le budget Parizeau INSUFFISANT POUR COMBATTRE LE CHÔMAGE

Après avoir violé ses conventions collectives, imposé des décrets aux salarié-es du secteur public, effectué de nouvelles coupures de \$1.8 milliards dans les services à la population, selon les prévisions de crédits déposées par le ministre Bérubé en mars '83, tout cela afin d'obtenir, selon le ministre Parizeau, une marge de manoeuvre afin de stimuler l'économie, voilà que le budget ne fait rien.

Bien sûr, il y a bien de nouveaux cadeaux et déductions fiscales accordés aux entreprises qui plairont aux milieux d'affaires, mais les chômeurs et chômeuses du Québec ne connaîtront aucune amélioration de leur situation à la suite du budget Parizeau pour 1983-84.

À part l'accélération de quelques projets publics, les autres programmes dits de relance économique n'ont qu'une valeur de slogans ou constituent des dépenses inutiles.

Les modifications au programme **corvée-habitation**, faisant passer les taux hypothécaires de 11 1/2% à 9 1/2%, n'auront pas d'impact additionnel important sur le chômage dans la construction, d'autant plus que les travailleurs salariés ne trouvent que peu d'emplois sur ces chantiers, bien que le programme se finance à partir des cotisations de ces mêmes salariés. C'est le comble de l'indécence d'utiliser ces cotisations pour remplacer l'octroi de \$3,000 par logement

qu'Ottawa vient de suspendre, alors que ces sommes d'argent pourraient financer la construction de logements sociaux, où les besoins sont évidents.

Les quelques dépenses pour la création d'emplois n'auront qu'un impact marginal pour diminuer le nombre de chômeurs et chômeuses au Québec, qui sont actuellement plus de 400 000.

D'ailleurs, le ministre des finances prévoit que le niveau de chômage, s'établira à 14.5% en 1983, alors qu'il était de 13.8% en 1982.

M. Corriveau constate que les consommateurs ne sont pas épargnés par le budget Parizeau. Le maintien des surtaxes temporaires sur les ventes (9%) et l'essence (40%) constitue des sources fiscales particulièrement régressives, qui ne pourront que retarder la reprise économique au Québec.

M. Parizeau a avoué que la grosseur du déficit n'est pas un obstacle à la capacité d'agir du gouvernement québécois. Il a dévoilé des chiffres qui démontrent que le déficit du Québec par habitant se situe au 9^e rang parmi les dix provinces canadiennes. Pourtant, le ministre maintient son déficit à un niveau qui, si l'on tient compte de l'évolution de l'inflation, est d'un milliard de dollars inférieur au déficit de 1980-1981. Alors que l'économie est à la dérive et alors que le chômage demeure à près de 15%, c'est la rigueur budgétaire qui s'applique.

L'équipe nouvelles csn

rédaction: Jean-Noël Bilodeau, Michel Crête, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Jean-Pierre Paré, Edith Pariseau, Michel Rioux.

diffusion: l'équipe de la distribution de la CSN 598-2233

secrétaire: Louise Filteau

télécommunications: Jeanne Belzil, Bérangère Marchand

collaboration: Célestin Desjardins, Luc Latraverse, Gaston Pouliot.

photographie: Pierre Gauvin-Evrard, Louise de Grosbois, François Rivard et Bertrand Carrière.

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleuses et des travailleurs

composé, monté et imprimé par les travailleuses et les travailleurs de Interlitho, 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent.



les usines de transformation du poisson réouvertes

Ce matin, le 11 mai, le poisson est de nouveau entré à l'usine de Rivière-au-Renard. Les pêcheurs et les travailleuses et travailleurs du poisson de la Gaspésie ont donc obtenu gain de cause et les usines de transformation du poisson des Pêcheurs Unis en Gaspésie ont été réouvertes.

Coincé-e-s entre un employeur en grandes difficultés financières (les Pêcheurs Unis du Québec) et les gouvernements fédéral et provincial (en conflit de juridiction comme d'habitude), les travailleuses et travailleurs du poisson ont décidé la semaine dernière de prendre le taureau par les cornes et de parler assez fort pour qu'on arrête de les niaiser. Comment qualifier autrement des gouvernements qui, en pleine période de pêche, gardent les usines de transformation du poisson fermées, saisissent des bateaux!

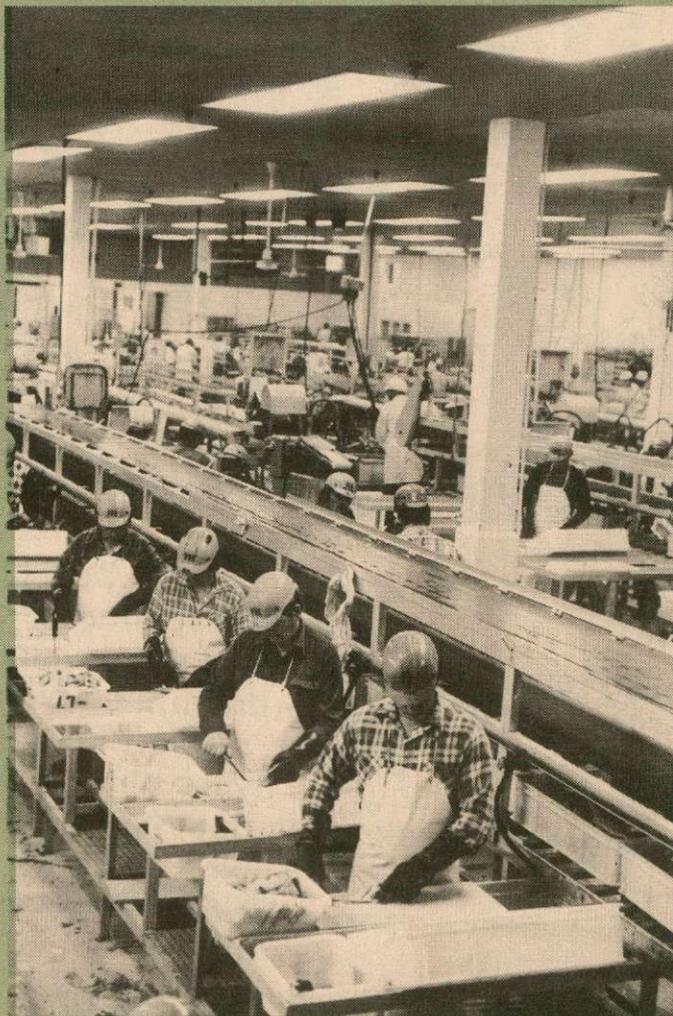
Le 9 mai au matin, la route de la péninsule gaspésienne a donc été bloquée par la population de Rivière-au-Renard: leur but, la réouverture des usines.

La décision d'agir ainsi avait été prise par un millier de personnes réunies la veille à Rivière-au-Renard: télégrammes, propositions, résolutions, tout avait été tenté pour faire réouvrir les usines, pacifiquement. Le temps de passer à l'action était venu.

les Gouvernements bloquent

Suite aux difficultés financières des Pêcheurs

LES GASPÉSIENS ONT RAISON DE LA BUREAUCRATIE



Unis, les pêcheurs et les travailleurs des usines avaient besoin d'aide gouvernementale pour réouvrir les usines (payer les fournisseurs, acheter les produits d'emballage...).

Le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministre des pêches et océans, Pierre De Bané, offrait les \$3 millions nécessaires

pour repartir la machine et embaucher les travailleuses. Il refusait cependant de les donner tant que le gouvernement du Québec ne levait pas la saisie des 6 chalutiers de Madelipêche, pourtant propriété du gouvernement provincial à 49%, saisie effectuée il y a plus de deux semaines. Et Québec a refusé de lever sa saisie.

les manifestations font bouger

Les travailleuses et travailleurs sont donc sortis dans la rue et ont obligé les sourds à entendre: les routes ont été bloquées pendant plus d'une journée et malgré l'intervention de la police, qui a levé les barrières, ils ont été entendus. Le ministre De Bané a donc laissé tomber ses restrictions quant à la levée de la saisie par le gouvernement du Québec dans la nuit du 10 au 11 mai, et accepté de garantir les \$3 millions.

Le plan fédéral de relance est temporaire, en attendant le rapport Kirby sur la restructuration des pêches dans l'Est du Canada, qui devrait être connu fin-juin.

que fera le Gouvernement du Québec?

Et c'est maintenant le ministre Garon et le Gouvernement du Québec qui sont dans l'eau chaude. Ils pourraient certes aller plus loin dans leur manière d'agir et saisir les usines des Pêcheurs Unis mais ils n'y gagneraient rien, au contraire, à priver les Gaspésiennes et les Gaspésiens de leur mince gagne-pain.

En fait, dans cette époque et cette région de chômage, ils se couvriraient de ridicule à continuer dans cette voie.

Quant au gouvernement fédéral, il s'est dit impressionné par l'étude qu'a faite la CSN sur les pêcheries et s'est montré intéressé à nous rencontrer. Les travailleuses et les travailleurs du poisson veulent une vraie politique des pêches, pour pouvoir enfin en vivre toute l'année.

le travail partagé

UNE QUESTION DE RAPPORT DE FORCE



Certaines et certains vont encore trouver que la CSN exagère, n'a pas le sens de la mesure, d'autres n'y verront que la recherche de l'affrontement, mais il faut pourtant se rendre à l'évidence: le programme de travail partagé demande, pour être appliqué tel que prévu, l'établissement d'un rapport de force syndical face à l'employeur, rapport de force sans lequel ce programme de travail partagé risque de n'être plus qu'une autre manière de se faire "passer" des concessions en douce.



Fin mars, un groupe de travailleuses et de travailleurs syndiqué-e-s à la CSN se sont réuni-e-s au conseil central de Montréal pour dresser le bilan, partager leurs expériences, sur le programme fédéral de travail partagé.

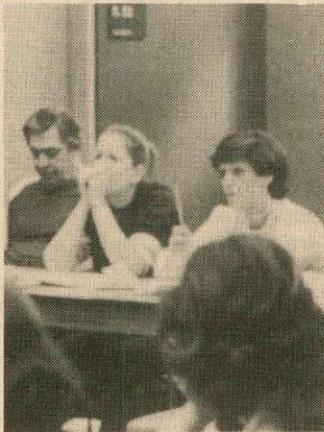
Expérimenté en 1976 et 1977 puis repris avec plus de moyens en 1982, le travail partagé cherchait avant tout à préserver des emplois dans une entre-

prise en période économique difficile en favorisant la réduction des heures de travail avec compensation partielle par l'assurance-chômage.

Un but louable en soi mais dans la réalité, qui favorise-t-il de l'employeur ou des employé-e-s, qui en retire des avantages? Difficile à dire, à trancher, sinon en examinant les cas que nous connaissons.

la moitié des emplois quand même perdus

Selon une évaluation du programme fait en mars dernier par le ministère fédéral de l'emploi et de l'immigration, 49% des employé-e-s ayant accepté le travail partagé ont perdu leur emploi dans le délai de trois mois qui a suivi la fin du programme. Pour un programme qui visait à sauver des emplois, c'est beaucoup mais, comme di-



sait un travailleur de Brown Boverix: *«Le travail partagé, ça nous a fait prolonger le cancer de six mois; l'usine a fermé quand même mais il y a plus de monde qui ont travaillé plus longtemps.»* Autrement dit: autant prendre ce qu'il y a à prendre si c'est là notre seul recours.

Brown Boveri, justement. C'est une usine qui a déjà compté 1,200 employé-e-s; c'était avant 1974, année où les mises-à-pied ont débuté. Depuis cette période, cinq comités de reclassement ont été mis sur pied... Au début de 1982, il ne reste même plus 200 travailleurs lorsque l'administration annonce de nouvelles coupures de personnel.

C'est alors que la compagnie et le syndicat s'entendent pour accepter que le programme de travail partagé s'applique à l'usine de Lachine. (1).

Dans ce cas, tout se passe assez bien malgré toutes les peines qu'occasionnent une fermeture. Tout se passe assez bien parce que le syndicat est fort, a su faire respecter le programme, se faire respecter.

chaque cas est un cas

Car si le protocole de travail partagé est précis et

laisse, théoriquement, peu de place à l'initiative, qu'elle soit patronale ou syndicale, il en va tout autrement dans la réalité où, dans ce cas comme dans les autres, un bon rapport de force évite bien des injustices.

Lors de la rencontre de mars au conseil central de Montréal, d'autres travail-

quinze minutes pour se décider

Chez Desmarais et frères, une industrie qui fabrique des albums photo à Longueuil et qui employait, en 1982 250 personnes dont 85% des femmes, le patron a imposé par la force le programme de travail partagé, faisant fi de l'esprit du programme qui veut que ce soit une décision conjointe et volontaire de la compagnie et du syndicat.



C'est en effet quinze minutes avant le début de l'assemblée sur l'acceptation de la convention collective que le patron est arrivé avec la proposition suivante: «Vous acceptez de travailler quatre jours sur cinq ou il y a 75 mises à pied...»

D'un programme qui aurait pu avoir du bon, cet employeur en a donc fait un moyen pour affaiblir le syndicat, faire perdre du salaire et des bénéfices marginaux à ses employés, des buts visés par bon nombre de patrons mais pour lesquels le programme de travail partagé ne devait pas servir. Ce qui fait qu'aujourd'hui, le programme de travail partagé terminé, les travailleuses de Desmarais et frères ne veulent plus entendre parler, même pour éviter des mises à pied.

Cet exemple de mauvaise utilisation du travail partagé s'est répété dans une

comment fonctionne le programme de travail partagé

- Le programme de travail partagé du fédéral vise à **réduire le nombre d'heures ou de jours travaillés par semaine** pour toute une entreprise ou une partie de celle-ci afin d'éviter des mises à pied. L'assurance-chômage prend à sa charge 60% du temps non-travaillé, avec un maximum de \$42 par jour en 1982 et de \$46.20 en 1983.
- Le programme peut **réduire la production de 20% à 60%**, c'est-à-dire que le salarié doit travailler au moins deux jours par semaine, au maximum quatre.
- Le programme doit être **demandé et conclu à la fois par la partie patronale et le syndicat**, conjointement et d'un commun accord.
- Les projets de travail partagé doivent durer au **minimum six semaines et au maximum 26**. Une prolongation est possible pour une période maximale de douze semaines.
- Pour que le programme s'applique, l'employeur doit **démontrer que son entreprise est viable**; l'entreprise doit être en affaires depuis deux ans; les compagnies doivent démontrer que la pénurie de travail est temporaire.
- Pour que le programme s'applique, les employé-e-s doivent **satisfaire aux conditions d'éligibilité de l'assurance-chômage** (nombre de semaines travaillées).

(1) *Il faut remarquer que le programme ne peut s'appliquer que lorsque les deux parties, patrons et syndicat, sont d'accord. Une seule partie ne peut imposer le travail partagé.*

leuses et travailleurs ont raconté leurs expériences avec le travail partagé, des expériences loin d'être aussi bien réussies que celle de Brown Boverix.

6 nouvelles csn

usine où on fabrique des talons de souliers, les Industries di Marc Antonio. Sans trop connaître ni le programme ni leurs droits, les travailleuses et travailleurs de cette entreprise se sont faits imposer une réduction des heures de travail non à la journée mais à l'heure ainsi que des pertes du côté des avantages marginaux.

une manière de faire accepter des concessions

Pourtant le programme de travail partagé semble

clair: son application ne devrait pas causer de pertes aux travailleuses et travailleurs visés. Mais c'est là qu'on se rend compte que ce n'est pas automatique, loin de là et qu'en fait, la seule protection dont peuvent se munir les travailleuses et travailleurs faisant face au travail partagé, c'est un bon rapport de force en négociation et la volonté de préserver tous les acquis, particulièrement en ce qui concerne les vacances, les assurances, le régime de retraite.

une suite?

En théorie, le programme de travail partagé devrait se terminer en ce mois de mai mais selon un document de «perspective» publié en mars par le ministère fédéral de l'emploi et de l'immigration, il y a de fortes chances, pour ne pas dire une certitude, qu'il soit renouvelé.

Selon le texte du fédéral, l'objectif demeurerait de préserver des emplois en période difficile mais l'application concrète du programme serait modifiée en ce sens que les travailleuses et les travailleurs profiteraient de la période de travail partagé pour se soumettre à un recyclage, pour adapter leurs connaissances à l'évolution du marché du travail. Cela reste à voir.

Quant à nous, de la CSN, nous ne sommes pas sans politiques propres face à la situation économique que nous vivons, face aux fermetures et aux hauts taux de chômage. Depuis plusieurs années nous

revendiquons l'accès aux livres des compagnies ainsi qu'une caisse de stabilisation de l'emploi afin de mieux combattre les fermetures. Nous revendiquons également la réduction du temps de travail avec pleine compensation ainsi que le mois de vacances pour toutes et tous de manière à créer de l'emploi. Il y a aussi la possibilité de réduire le temps supplémentaire afin de permettre à un plus grand nombre de travailler...

Toutes des politiques dont nous pouvons discuter dans chacun de nos syndicats. Avec l'évolution des technologies, avec les transformations de l'emploi, de plus en plus de militants syndicaux pensent qu'ils doivent changer de mentalité, cesser de toujours demander plus d'argent et plutôt se concentrer sur des gains qualitatifs, sur les conditions de travail, sur les droits de gérance. Des sujets de discussions à ne pas oublier.

la solidarité internationale dans nos syndicats



Le comité de solidarité internationale du conseil central de Montréal, un des rares à la CSN, a tenu sa première session de formation les 28 et 29 avril dernier.

Comme première, ce fut réussi: plus de 20 personnes ont participé aux deux jours de travaux, 20 personnes venant de 17 syndicats différents et de sept fédérations.

La solidarité internationale, c'est un sujet important, mais on ne sait jamais trop quoi faire concrètement pour y participer. Le sujet de la session de formation, c'était donc ça: comment faire de la solidarité internationale dans nos syndicats?

Lors de cette session, deux sujets avaient été privilégiés: la situation en Amérique centrale ainsi que le soutien aux peuples libanais et palestiniens, victimes de la guerre d'Israël a mené contre eux en 1982.

Dans le premier cas, celui de l'Amérique centrale, un des moyens concrets d'action décidé par le conseil central de Montréal, c'est le soutien financier à la Centrale sandiniste des travailleurs du Nicaragua (CST) dans son programme de formation de menuisiers (un cours de quatre mois) dans le département de Esteli, particulièrement ravagé par les Somozistes lors de la guerre de libération. Une vingtaine de menuisiers doivent être formés, au coût total de près de \$7,000. Les syndicats qui désirent y participer envoient leur contribution à Francine Dubé, 1601 de Lorimier, Montréal H2L 4M5, les chèques étant faits au nom du conseil central de Montréal-Nicaragua.

Dans le second cas, celui du Liban, il s'agit de participer au maximum de nos moyens à la campagne de soutien aux victimes de la guerre d'Israël a mené au Liban en 1982 (voir encadré plus bas).

Pour faire suite à cette session, l'assemblée du conseil central du 4 mai a élu 10 militant-e-s sur le comité de solidarité internationale.

campagne Liban-Palestine

Nous rappelons aux syndicats, conseils centraux et fédérations de faire parvenir le plus rapidement possible leur soutien à la CSN, 1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

L'AFRIQUE DU SUD

royaume des patrons

Le 26 mars dernier se tenait à Montréal l'Assemblée annuelle des actionnaires de l'ALCAN. Des représentants des Églises québécoises et canadiennes avaient préparé une résolution, demandant à l'ALCAN de se départir de ses intérêts dans la compagnie sud africaine Hulets, qui fabrique et vend des armements au gouvernement raciste d'Afrique du sud. Bien sûr, les gros actionnaires de l'ALCAN, parmi lesquels on retrouve la **Caisse de dépôts et de placements du Québec**, ont facilement rejeté la résolution. Un porte parole de la Caisse, interrogé à la radio, a affirmé que le gouvernement du Québec était contre le retrait des investissements en Afrique du sud bien "qu'il soit contre l'apartheid".

On sait que les investissements des multinationales en Afrique du sud sont très payants (il y en a pour plus de 30 milliards de \$). Avec des salaires horaires qui dépassent rarement 2.00\$ de l'heure, les compagnies profitent des taux de profits les plus élevés au monde: 18% en moyenne!

Récemment à Lisbonne au Portugal, des gouvernements et des organisations syndicales et de solidarité se sont réunies pour parler de la situation qui s'aggrave en Afrique australe. Pendant que les compagnies font des affaires d'or, l'armée sud-africaine massacre sa propre population et attaque presque à chaque jour les pays voisins comme le Mozambique, l'Angola, la Namibie. Lors de la conférence, les représentants du Québec, Yvon Charbonneau de la CEQ et Pierre Vaillancourt de Suco, ont révélé aux participants l'ampleur de la présence des multinationales canadiennes en Afrique du sud. L'Afrique du sud demeure le principal partenaire commercial du Canada en Afrique. Les multinationales canadiennes comme Massey Ferguson, Alcan, Inco, Noranda, Bata, Québec Fer et Titane, etc. y sont fortement

implantées. Depuis 1979, les grandes banques canadiennes ont prêté plus de 580 millions de dollars à l'Afrique du sud. Quant au gouvernement canadien, il cautionne ces compagnies en refusant d'exercer des sanctions obligatoires contre l'Afrique du sud, tel que recommandé par l'O.N.U. et les pays africains. Par ailleurs, le Canada suit le leadership des États-Unis dans les négociations sur la Namibie, occupée illégalement par l'Afrique du sud, en refusant de reconnaître le mouvement de libération SWAPO.

Le Comité Québec Afrique (CISO)

(la déclaration de CISO à la conférence internationale de Lisbonne peut être obtenue à Ciso ou au Centre d'information et de documentation sur le Nomangique et l'Afrique australe, 6839 Drolet, Montréal H2S 2T1.)

Certains auront peut être été surpris en lisant l'article sur l'Afrique du sud, en page 12 du no 188 de *nouvelles csn*, "une année décisive pour l'unité syndicale en Afrique du sud", de ne pas y voir le nom de la SACTU (South African Congress of Trade Unions), un syndicat qu'on connaît au Québec depuis quelques années et que le *Comité Québec-Afrique* a publicisé.

La SACTU n'est pas officiellement bannie en Afrique du sud, comme l'est par exemple l'ANC, le mouvement de libération. Mais tout le monde sait bien sûr que la SACTU est très liée à l'ANC. Plusieurs de ses dirigeants, comme Zola Zembé et Thozamile Botha, qui sont venus au Québec depuis deux ans, ont été forcés de s'exiler. Et de façon générale, ceux qui travaillent en Afrique du sud, souvent harcelés, arrêtés, ou bannis, cherchent à contourner la répression en créant de nouvelles organisations, pour remplacer les groupes qui ne peuvent fonctionner que dans la clandestinité.

C'est le cas de plusieurs syndicats et en particulier de la SACTU, dont les militants travaillent surtout dans des organisations qui peuvent fonctionner ouvertement et qui ne s'identifient pas comme tels au mouvement de peur



Une réunion syndicale dans une usine. Plusieurs employés sont restés à l'arrière des clôtures par crainte des représailles patronales. Après la réunion, la police responsable de la sécurité est venue interroger les employés. Les employeurs font souvent appel à la police quand des ouvriers tentent de s'organiser en syndicat.

(ce texte ainsi que la photo sont de Eli Weinberg, un photographe témoin des luttes de libération en Afrique du sud)

d'être aussitôt forcés à la clandestinité. Il est évident par ailleurs que ce n'est pas à l'avantage de ces militants de la SACTU ou de l'ANC de crier sur tous les toits qu'ils sont impliqués dans le mouvement syndical, même si ce n'est pas difficile d'identifier les syndicats les plus progressistes, les plus politisés, où, probablement, l'influence de la SACTU et de l'ANC est prédominante.

Par ailleurs, tel que décrit auparavant, il y a de nombreux débats au sein du mouvement syndical en Afrique du sud. Les militants de la SACTU et de l'ANC peuvent se trouver dans ces débats sans nécessairement s'entendre sur tout, entre autres sur la question de l'enregistrement légal. D'autres débats concernent aussi le lien avec les groupes communautaires, la lutte dans les banthoustans, etc. Les syndicats les plus progressistes, où se fait sentir l'influence de la SACTU et de l'ANC, débattent de ces questions.

C'est pourquoi le *Comité Québec-Afrique*, tout en appuyant la SACTU et l'ANC, pense important de parler de l'ensemble du mouvement syndical en Afrique du sud, où tout un processus d'organisation et de mobilisation des travailleurs/euses est à l'oeuvre.



le départ a eu lieu le 12 mai à Québec

**NOUS MARCHONS
POUR DE VÉRITABLES
EMPLOIS!**

Le Comité de coordination nationale (CSN, CEQ, FTQ, JOC, Regroupement des chômeurs et chômeuses, Front commun des assistés sociaux) a donné, en conférence de presse, le coup d'envoi de la Grande Marche pour de véritables emplois à Québec le mardi, 11 mai.

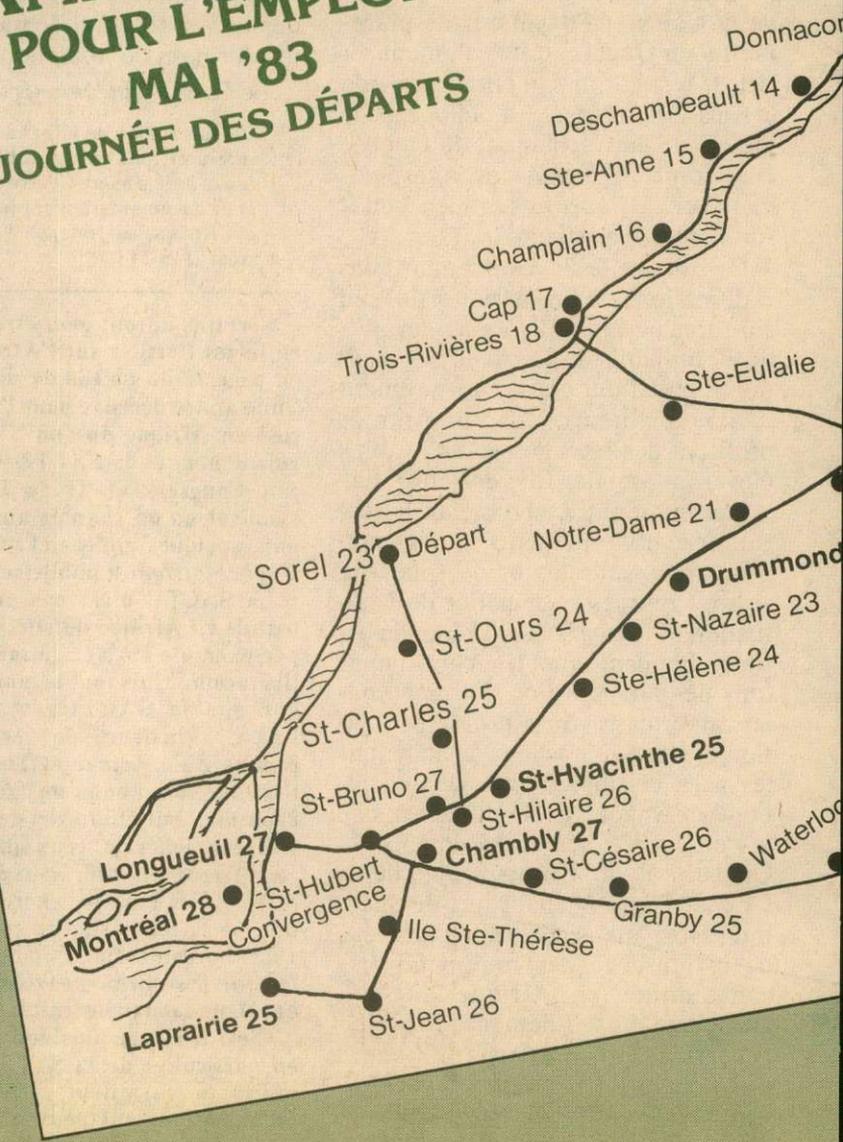
C'est de Québec (et plus exactement de St-Augustin) qu'un premier contingent de marcheurs et marcheurs a entrepris le jeudi, 12 mai, un long périple de 16 jours qui les mènera à la manifestation pour l'emploi du 28 mai à Montréal. Ce cortège a emprunté la rive-nord en direction de Trois-Rivières où il bifurquera vers Victoriaville. Entre St-Augustin et Trois-Rivières les quelques 50 marcheurs de la région de Québec seront souvent accompagnés par des ex-employé-e-s de la **St-Raymond Paper** et des **Industries Bourassa** du Comté de Portneuf. Ce premier cortège en profitera aussi pour enracer, à l'aide des tracts et d'échanges, dans la population des revendications pouvant amener une véritable politique de plein emploi.

Dans Portneuf où, comme partout ailleurs, le chômage sévit, la Grande Marche pour l'emploi n'a pas été pris à la légère. Le **Mouvement action chômage** et le **Comité de sans-emploi de cette région** ont pris en main l'accueil de ces marcheurs et marcheurs du changement. Rappelons d'ailleurs que la fin de semaine du premier mai les prêtres de différentes paroisses de ce comté ont convié la population à accueillir les marcheurs et marcheurs et leur ont d'autre part versé les bénéfices de la quête dominicale.

La Grande Marche Montréal 28 mai 83

c'est parti!

GRANDE MARCHÉ POUR L'EMPLOI MAI '83 JOURNÉE DES DÉPARTS





"C'EST EN SE MOBILISANT..."

"C'est en se mobilisant et en exerçant conjointement des pressions auprès des deux paliers de gouvernement que les travailleurs et les travailleuses, les sans-emploi, et la population obtiendront une véritable politique de plein emploi. Rappelons que c'est à la suite de la Grande Marche de juin 1935 que fut adopté le régime d'assurance chômage actuel".

Donatien Corriveau, président de la CSN

UNE SEMAINE DE SENSIBILISATION DANS LES ÉCOLES POUR LA CEQ

"Le mouvement syndical ne pouvait rester indifférent devant le chômage qui sévit au Québec et qui touche particulièrement les jeunes. C'est pourquoi nous participons à la Grande Marche.

L'éducation ne doit pas être coupée de la réalité, elle doit refléter les problèmes, les difficultés, les espoirs, les luttes que connaissent les jeunes dans leur milieu et qui marquent la vie de la majorité des Québécois et Québécoises. C'est dans cette perspective que la CEQ publie dans la semaine du 23 au 28 mai un cahier pédagogique que pourront utiliser professeurs et étudiants".

Egide Maltais, vice-président de la CEQ

"LE TRAVAIL N'EST PAS UNE MARCHANDISE"

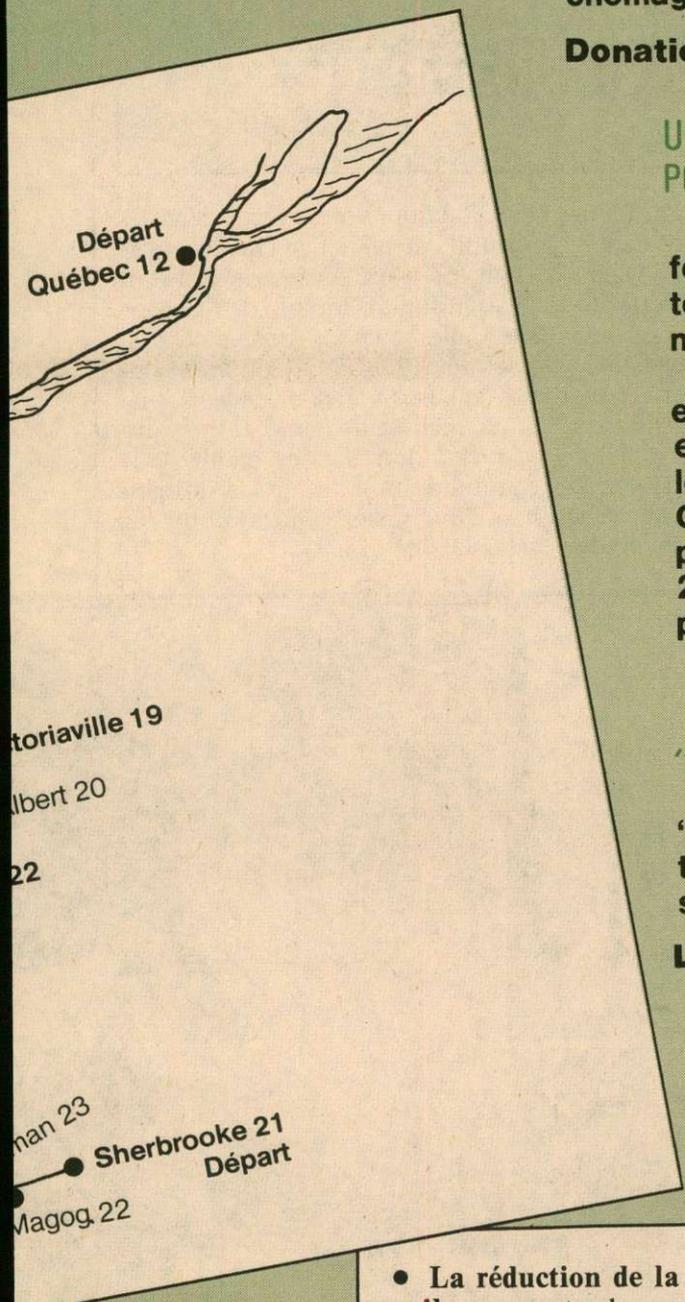
"Il faut faire la nuance entre le capital et le travail. Et le travail n'est pas une marchandise."

L'archevêque de Québec, Mgr Maurice Couture

"C'est tout le peuple du Québec qui doit s'emparer de ses revendications"

- La réduction de la semaine de travail sans perte de pouvoir d'achat (ce qui selon certaines sources créerait 300,000 emplois)
- Une politique non discriminatoire à l'égard des prestataires d'assistance sociale en versant \$399.00 par mois avec

- pleine indexation aux 18-30 ans.
- La transformation de nos ressources naturelles au Québec
- La conversion des industries militaires en usine à vocation civile (transport en commun, recherche, alimentation, science, etc...)





le colloque international sur la santé des femmes

UNE PREMIÈRE CANADIENNE EN TERRE PEU CONNUE

La présence de plus en plus importante des femmes sur le marché du travail a fait l'objet de maintes études. Toutefois, l'analyse des conséquences des conditions de travail sur la santé des femmes, bien qu'elle suscite un intérêt croissant, reste encore faiblement explorée. Les femmes vivent-elles des problèmes spécifiques de santé attribuables aux conditions de travail dans les secteurs d'emplois féminins? Ce sera là un des problématiques sur laquelle se pencheront des chercheuses, des syndicalistes, des travailleuses provenant d'une vingtaine de pays lors du Colloque international sur les effets des conditions de travail sur la santé des travailleuses.

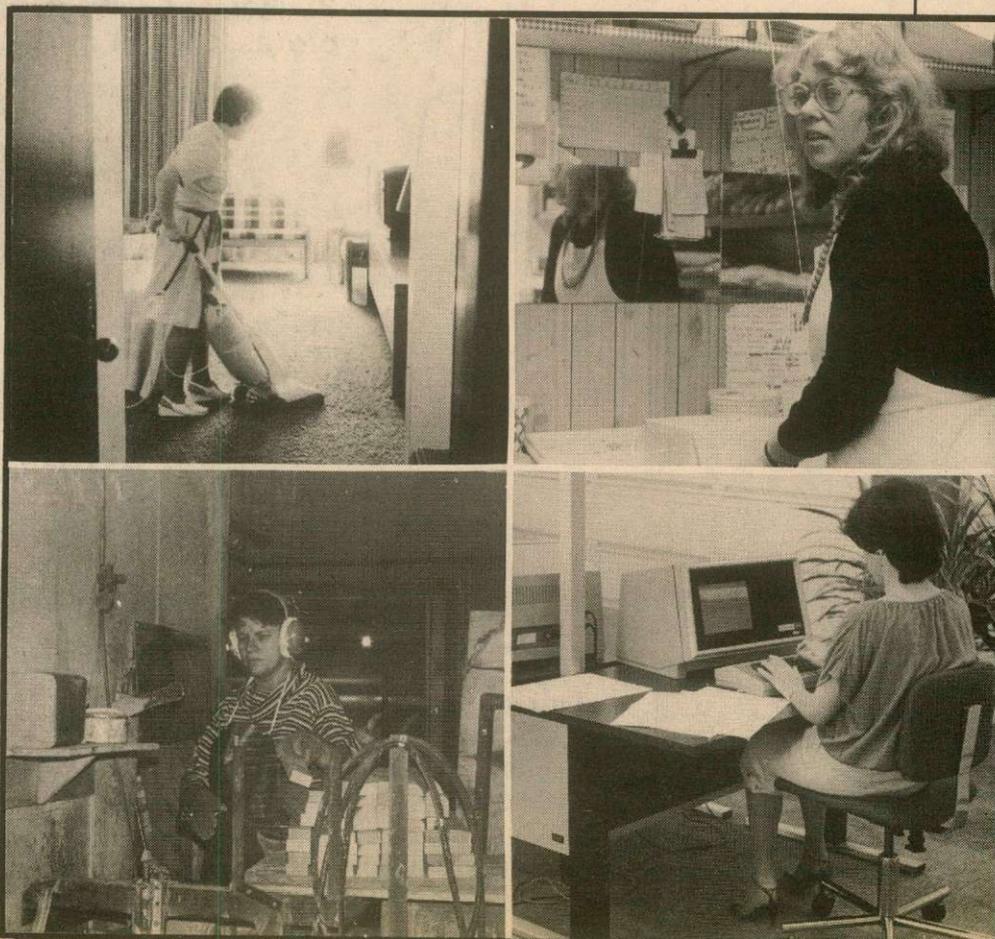
Ce colloque, une première au Québec et au Canada, se tiendra du 15 au 21 mai à l'Université du Québec à Montréal. Organisé à l'initiative du Comité de la condition féminine de la CSN et parrainé par le Bureau international du travail, il réunira des chercheuses et des syndicalistes des cinq continents, de France, de Finlande, du Honduras, d'Afrique du sud, des Philippines, des États-Unis, du Québec...

Des recherches à partir des milieux de travail

Tout au long de cette semaine, des femmes échangeront à partir de leurs recherches et leurs expériences diversifiées dans des secteurs

d'emplois traditionnellement féminins: le vêtement, le travail de bureau, l'agriculture dans les pays du Tiers-Monde... À travers cette diversité de secteurs et d'approches, une constante: tous les projets présentés lors du colloque sont le fruit d'une étroite collaboration entre les milieux scientifiques et les milieux de travail. Par exemple, la chercheuse québécoise Donna Mergler présentera les résultats d'une étude

des conditions de travail dans les abattoirs de poulet au Québec, avec l'aide de travailleuses de cette industrie. Judith Cornell, de l'université Cape Town en Afrique du sud, nous fera part de la condition des travailleuses noires de ce pays, une étude réalisée avec les femmes impliquées. Il en sera de même de la communication du Dr Mario Epelman du ministère du travail du Nicaragua.



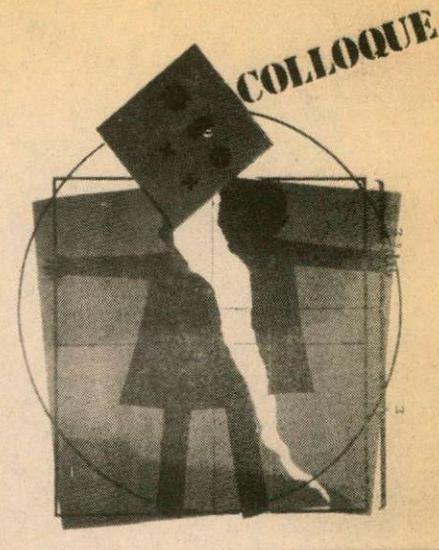


Une question encore à explorer

Nous sommes forcées de constater qu'à ce jour, la recherche sur la santé et la sécurité au travail a souvent été axée sur les secteurs de l'industrie lourde, là où les femmes sont peu présentes.

Quant à la spécificité sur la santé des travailleuses, les recherches

scientifiques ne l'ont jusqu'ici abordée que du point de vue de la maternité. Bien que cet aspect soit non-négligeable, le colloque vise surtout à s'interroger sur les effets multiples des conditions de travail en particulier dans les secteurs d'emplois féminins. Des secteurs longtemps identifiés comme ne présentant pas de danger pour la santé.

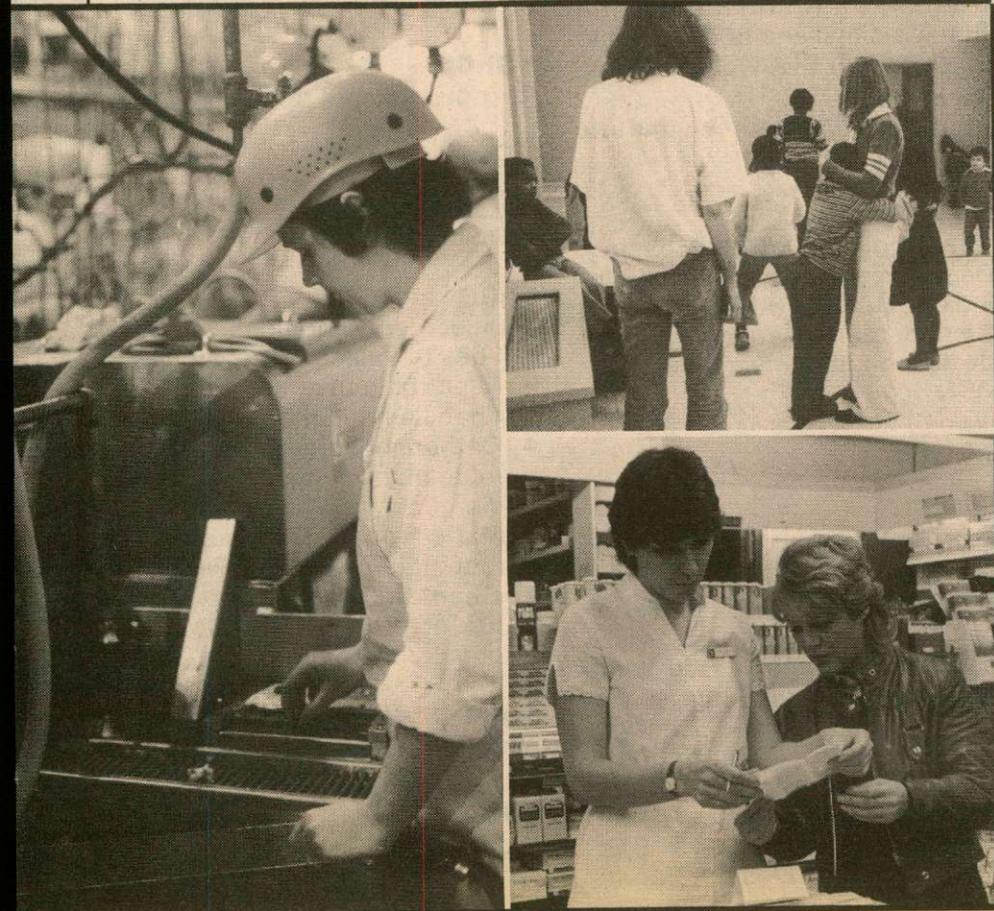


De plus, on ne peut traiter de la santé des travailleuses sans considérer la double journée de travail, lot de la majorité des femmes au travail. Ce double fardeau vient encore accentuer les problèmes de santé découlant du travail rémunéré.

Des pistes à développer

Le comité organisateur souhaite que se dégage de ce colloque des pistes d'intervention et de recherches dans le domaine où beaucoup reste à faire. Comment par exemple, stimuler la présence des femmes dans les métiers non-traditionnels tout en tenant compte des conséquences sur leur santé? Comment contrer l'application plus restrictive du retrait préventif pour les femmes enceintes au moment où plusieurs causes de problèmes dans les ghettos d'emplois féminins demeurent non-identifiées? Comment vaincre la réticence des employeurs à embaucher des femmes, sujettes à prendre des congés de maternité?

Les hypothèses et les conclusions de ce colloque auront sans doute une portée encore plus large que l'événement lui-même. Car en plus de susciter l'intérêt pour un sujet encore méconnu, le colloque doit permettre d'apprendre des expériences vécues à travers le monde, de suggérer de nouvelles pistes de recherches et de revendiquer des mesures législatives qui assurent une meilleure protection de la santé des femmes travailleuses.





Le déroulement du colloque

LES DEUX DERNIERS JOURS SONT OUVERTS AU PUBLIC

L'ouverture du colloque, le 15 mai, sera consacrée à l'inscription des participantes. Le lendemain, syndicalistes et travailleuses dresseront tour à tour un bref tableau des conditions de travail des femmes dans leur pays respectif. Les deux jours suivants seront surtout centrés sur la présentation de recherches spécifiques portant, par exemple, sur l'industrie électronique en France ou sur les conditions de travail des femmes dans les hôpitaux aux États-Unis. Chaque présentation fera l'objet de discussions et d'échanges qui promettent d'être vivants et intenses.

Ces trois jours, les 16, 17 et 18 mai, la participation sera limitée aux délégations composées de militantes syndicales, de chercheuses, chercheurs scientifiques et de représentants d'organismes oeuvrant dans le domaine de la santé des femmes et de la santé au travail.

Le 19 mai sera jour de relâche afin d'offrir aux délégué(e)s de l'étranger la possibilité de visiter certains lieux de travail au Québec et de permettre au comité organisateur de faire la synthèse des débats en vue de la plénière.

Les 20 et 21 mai seront consacrés à débattre en plénière, où toutes et tous sont invités à se joindre, des grandes questions dégagées dans les discussions des jours précédents. Ces débats, organisés autour de thèmes particuliers, se feront avec l'aide de panelistes.

15 mai

15h00 - 19h00

Inscription: l'UQAM, foyer de la salle Alfred-Laliberté, Pavillon Judith-Jasmin

16 mai

9h00

Ouverture du colloque: **M. Jan Sedlak**, directeur-intérim du Service d'hygiène et de la santé au travail du BIT, Genève, Suisse.

Allocution d'un représentant de l'ACDI.

9h30

Allocution de **Karen Messing**, Département des sciences biologiques de l'UQAM et **Monique Simard**, responsable du Service de la condition féminine de la CSN

10h15

Pause

10h45

Présentation, par les travailleuses participantes, du travail des femmes dans leurs pays et des principaux problèmes de santé découlant des conditions de travail: Italie - France - Haute-Volta, Sénégal - Îles Maurice - Nicaragua - Brésil - Colombie - Guatemala - Philippines - Thaïlande - Belgique - Pays Basques - U.S.A. - Québec - Canada.

12h00

Repas

14h00

Suite des présentations

15h45

Pause

16h15

Présentation: **Afrique du Sud**. Les travailleuses en Afrique du Sud.

- **Judith Cornell**, Industrial Health Research Group, University of Capetown.
- **Zola Zembé**, Sactu Solidarity Committee.

17h15

Ajournement

18h00

Réception d'ouverture.

17 mai

Présentations

9h00

France: Les conditions de travail des travailleuses de l'industrie électronique et de l'industrie de l'habillement et du textile.

- **Catherine Teiger**, Laboratoire de physiologie du travail et d'ergonomie, Paris.
- **Marie-Noëlle Thibeault**, bureau national, CFDT, Paris.
- **Chantal Leroux**, Secrétaire, Fédération des industries chimiques, CFDT, Paris.

10h15

Pause

10h45

Nicaragua: Les conditions de travail des travailleuses de l'industrie du tabac.

- **Mario Epelman**, Departamento de Higiene y seguridad ocupacional, Ministerio del trabajo, Managua.
- **Pastor Jimenez**, Ministerio del trabajo, Managua.
- **Rosalba Carrasco**, Association de trabajadores del Campo.

12h30

Repas

14h00

Honduras: Les conditions de travail des travailleuses des bidonvilles.

- **Irma Mejia Mejia**, Universidad de Honduras, Facultad de Medicina, Atras Hospital Escuela, Tegucigalpa.

14h30

Mexique: Les conditions de travail des travailleuses des industries frontalières.

- Une représentante de l'Universidad autonoma de Mexico

15h00

Pause

15h30

États-Unis: Les conditions de travail des travailleuses des hôpitaux.

- **Barbara Aufiero**, Women's Occupational Health Resource Centre, Columbia University, New York.

16h30

États-Unis: Les conditions de travail sur écran cathodique.

- **Robin Baker**, Labour Occupational Health Program, University of California, Berkeley.

17h15

Ajournement

18 mai

9h00

Québec: Les conditions de travail des travailleuses des abattoirs de volaille.

- **Donna Mergler**, Département des sciences biologiques, Université du Québec à Montréal, Montréal.

- **Jocelyne Everell**, Service du génie industriel, CSN.

- **Jeanne-D'arc Gendron**, Syndicat des travailleurs de l'abattoir St-Félix, Fédération des employé(es) du Commerce, CSN.

10h15

Pause

10h45

Sénégal: Les conditions de travail des travailleuses des pêcheuries.

- **Fambaye Fall**, Mouvement national des femmes travailleuses de la Confédération nationale des travailleurs du Sénégal (CNTS).

12h30

Repas

14h00

Thaïlande: Les conditions de travail des travailleuses de l'industrie du textile.

- **Maline Wongpanich**, Occupational Health Department, Faculty of Public Health, Mattidol University, Bangkok.
- **Sumita Kasemsuk**, Textile Workers Union, Bangkok.
- **Suchada Pongprai**, Union Leader in Electronic Company, Bangkok.

15h15

Pause

15h45

Finlande: Les conditions de travail des travailleuses de l'industrie du vêtement: le stress associé à la couture.

- **Jarmo Sillanpaa**, Tampere regional institute of occupational health, Tampere.

16h15

Italie: Les conditions de travail des travailleuses de l'industrie du vêtement.

- **Cecilia Breggi**, santé au travail, Fédération italienne, Rome.

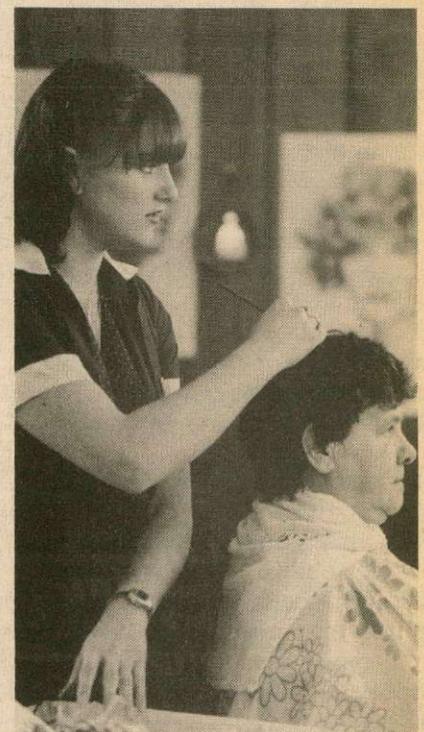


20 et 21 mai

Débats en plénière

9h00 – 17h00

Salle Alfred-Laliberté
pavillon Judith-Jasmin,
Université du Québec à Montréal



...petites nouvelles...

Au 6 mai 1983, on comptant 23 grèves ou lock-out dans les syndicats affiliés à la CSN, ces conflits impliquent 1,683 membres dont 55% sont en lock-out.



Garderie le Jardin de Pierrot "le ridicule ne tue pas"

C'est après 20 minutes de conciliation que l'avocat patronal dans le conflit, Pierre Cadieux, a déclaré au conciliateur que les patrons du Jardin de Pierrot avaient demandé la conciliation uniquement pour obtenir l'arbitrage obligatoire. Il a même avoué regretter que le conciliateur soit venu de Montréal à Rouyn pour rien... ajoutant même "votre conciliation est ratée, Monsieur Ratel", génial n'est-ce pas?

Les travailleuses de la garderie, au nombre de dix, sont en lock-out depuis le 18 avril. Elles tentent de négocier une première convention collective depuis deux ans. L'attitude de la partie patronale est inconcevable. Elle demande de nombreuses concessions et refuse de reconnaître le processus de cogestion exigée et par les parents et par les travailleuses. La garderie Jardin de Pierrot est une garderie sans but lucratif.

Hôtel Château de l'Aéroport Mirabel une marche à relais fructueuse

La marche à relais de quelque 105 milles en direction d'Ottawa, entreprise par une centaine de grévistes du Château de l'Aéroport à Mirabel au début mai, a donné les résultats escomptés.

Les syndiqué(e)s, membres de la CSN, ont recueilli quelque \$2,000, le long du parcours. Ils ont également présenté un dossier sur l'état des négociations avec l'administration de l'hôtel, propriété du Canadien Pacifique, à des sous-ministres du ministère fédéral du Travail qui ont promis de l'étudier.

3 ans de grève à la CSRO

Les membres du syndicat national des employés de la Commission scolaire régionale Outaouais se battent depuis trois ans pour faire reconnaître leur syndicat et... leurs emplois.

Parce qu'ils avaient des conditions de salaire et de travail inacceptables (\$3.50-\$3.75) et aucune sécurité d'emploi, ces syndiqués CSN déclenchaient la grève en décembre 1980.

Le boss, la CSRO, décidait alors de régler le conflit à sa manière, en changeant de contracteur. Les employés se retrouvaient sans emploi, pendant que leurs emplois étaient donnés à des membres du local 298 de la FTQ, employés d'un nouveau sous-traitant.

Bien qu'ils aient gagné leur cause devant le Tribu-

nal du Travail du Québec, le local 298 et les boss de la compagnie sous-contratante font annuler la décision du tribunal en Cour Supérieure du Québec.

Le dossier est en Cour d'Appel et la décision devrait être rendue prochainement... au cours du mois de mai!



à Matabois de Matane les travailleurs veulent récupérer leur emploi

En 1981, l'entreprise "Les Cèdres laurentiens" ferme ses portes mettant tous les travailleurs au chômage. Cette année, une nouvelle compagnie "Matabois" est formée, issue d'une entente entre Rexfor et des entrepreneurs indépendants. Le projet suscite l'espoir chez les ex-travailleurs des Cèdres laurentiens, pour la plupart réduits aux prestations d'aide sociale.

Mais aujourd'hui, l'espoir fait place à la colère. Malgré les promesses du maire Dion de Matane, assurant qu'il "ferait tout en son pouvoir" pour permettre aux travailleurs de récupérer leur emploi, seuls six ex-travailleurs ont été rappelés depuis la reprise des opérations à la mi-avril. Matabois donne du travail à une vingtaine de travailleurs. Des représentations

auprès du maire Dion, actionnaire de la nouvelle compagnie, sont restés sans résultat.

La direction de Matabois fait preuve d'un anti-syndicalisme évident, laissant entendre que ce sont les travailleurs et le syndicat qui sont la cause de la fermeture des Cèdres laurentiens.

Les demandes des travailleurs sont claires: — la reconnaissance du syndicat — le respect de la convention collective — le recouvrement des emplois.



entente au Reine Elizabeth

Les quelque 800 employé(e)s de l'Hôtel Reine Elizabeth à Montréal ont conclu un nouveau contrat de travail qui représente une percée sur le plan des salaires dans le secteur de l'hôtellerie. Auparavant membres d'une union internationale (local 31), les travailleuses et travailleurs de cet hôtel ont conclu leur première convention collective de travail depuis leur affiliation à la CSN en octobre 1982.

La nouvelle convention prévoit des gains salariaux importants. Par exemple, le salaire horaire des femmes de chambre atteindra \$6.55 à la signature du contrat et grimpera à \$6.90 le 1er juillet 1983. Pour les cuisinières et cuisiniers, la hausse signifie qu'ils

...petites nouvelles...

voient leur salaire passer de \$6.42 à \$8.65 en mai '83 et à \$9.25 au 1er juillet '83. Une hausse uniforme pour tous de \$0.25 l'heure est prévue au 1er janvier 1984. Le nouveau contrat d'une durée de 20 mois accorde également 12 congés fériés par année, 5 semaines de vacances après 14 ans de service et une clause de santé-sécurité assurant le droit de refuser de travailler dans des conditions dangereuses.

C'est à 92% que plus de 500 membres présents à l'assemblée générale du 3 mai ont accepté le nouveau contrat de travail.



solidarité

appui aux pêcheurs malécites

La CSN a signifié son appui aux pêcheurs Malécites, Amérindiens du Nouveau-Brunswick, accusés l'été dernier de pêche illégale par le ministère des Pêcheries du gouvernement fédéral.

Leur jugement doit avoir lieu le 17 mai prochain.

Vivant une situation d'injustice analogue à celle vécue l'an dernier par les pêcheurs de la nation indienne MicMac de Restigouche, les pêcheurs Malécites combattent ces violations à leurs droits ancestraux de chasse et de pêche.

"Nous avons souffert de plusieurs injustices, affirme le porte-parole de la nation Malécite, incluant un bon nombre d'infractions des droits humains par les

ministères des deux niveaux gouvernementaux (Canada et Nouveau-Brunswick) qui continuent d'empiéter sur notre territoire, de confisquer notre équipement de pêche, d'attaquer et de traiter avec violence nos pêcheurs indiens."

Les pêcheurs Malécites soutiennent qu'ils ont toujours utilisé leurs prises saisonnières pour leur propre utilité dans leur diète traditionnelle, et ce, depuis des temps immémoriaux.



économie

la guerre des prix dans les marchés d'alimentation un trompe l'oeil

Dans un télégramme au ministre de l'Industrie et du commerce, Rodrigue Biron, le secrétaire-général de la CSN, Sylvio Gagnon, dénonce la supposée guerre des prix des grandes chaînes d'alimentation.

"La CSN vous demande de faire enquête sur la supposée guerre des prix qui a cours actuellement dans l'alimentation. La CSN considère que cette "guerre" est fautive et qu'elle est douteuse en regard de la Loi des cartels. Nous croyons que le gouvernement devrait agir pour contrer la fermeture des coopératives locales qui sont menacées par cette "guerre".

À notre avis, les prix des aliments ont augmenté plu-

tôt que de diminuer. Bref, l'économie que les consommateurs feraient n'est qu'un trompe l'oeil.



culture

El Salvador: un nouveau Vietnam

Il y aura projection du film **El Salvador: un nouveau Vietnam**, le 20 mai, à 20h, à l'auditorium du cégep Ahuntsic. Le coût d'entrée est de \$2. Cette projection est organisée par la coopérative Pellicule Libre, un groupe qui cherche à promouvoir la paix par le cinéma.



nouvelles publications

"L'explosif" un dossier noir sur Expro

Le mercredi 11 mai, le Syndicat national des produits chimiques et Gérald Larose, vice-président de la CSN ont rendu public une édition spéciale du journal syndical "L'explosif". Ce numéro trace le portrait des conditions de travail à l'usine Expro depuis 1977. Diffusée à la population de Valleyfield, l'édition spéciale se veut un document de référence pour le public pour suivre les audiences de l'enquête Beaudry.

des précisions sur les prétendues intentions de "maraudage" de la CSN

Dans une lettre envoyée, entre autres, au président de la FTQ Louis Laberge, et au directeur québécois des Métallos, Clément Godbout, l'exécutif de la CSN donne certaines précisions sur un document de la Fédération de la Métallurgie concernant l'organisation possible de certaines entreprises.

"Depuis quelque temps, un document soumis par le camarade Magella Verville, vice-président de la Fédération de la Métallurgie, refait surface et semble servir de prétexte à la discorde entre la FTQ et la CSN. Nous croyons utile de vous informer de son origine et de son objet pour en donner la juste mesure.

Les noms d'employeurs dans le secteur de la métallurgie et par région cités à la liste proviennent d'une liste mécanographique de tous les employeurs du Québec. Cette liste a été constituée par la Fédération lors de son congrès afin de sensibiliser les membres à la nécessité de procéder à l'organisation des *non-syndiqués*..)

Cela dit, nous estimons absolument urgent que les organisations syndicales québécoises affirment ce qui les unit et posent les gestes de solidarité conséquents. (...) Afin de favoriser ce climat de solidarité, nous nous déclarons prêts à reprendre les travaux du comité inter-syndical sur les changements d'allégeance. (...) "

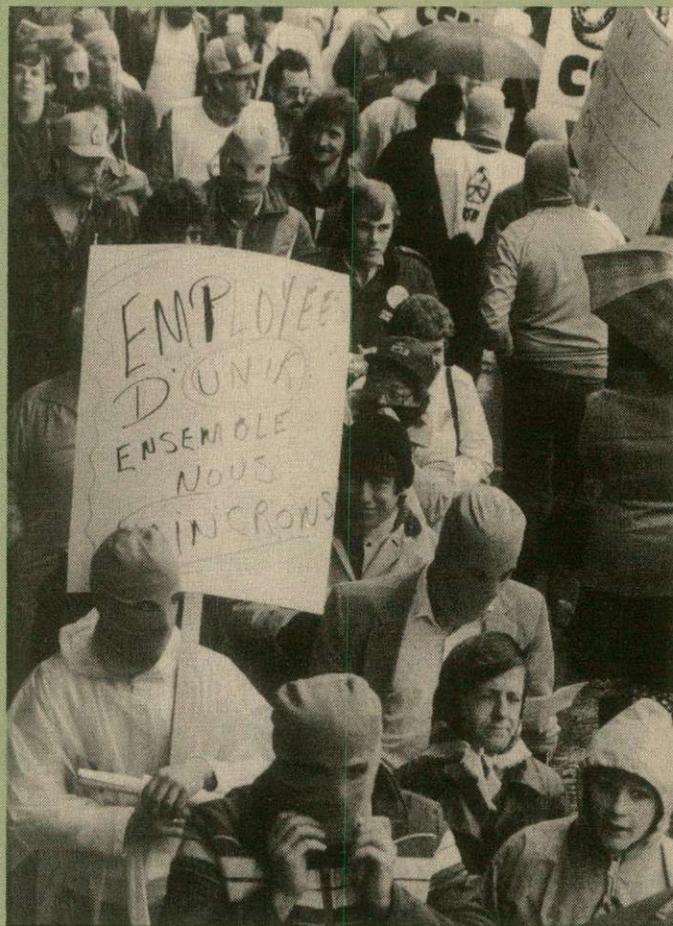
manifestations à travers le Québec

LE DROIT DE SE SYNDIQUER ON LE VEUT POUR VRAI

Environ mille personnes ont manifesté le 9 mai, dans une dizaine de villes du Québec pour réclamer des modifications au code du travail, modifications qui permettraient à un plus grand nombre de travailleurs et travailleuses d'avoir accès à la syndicalisation.

Sous la bannière proclamant «le droit de se syndiquer, on le veut pour vrai», thème de la campagne de sensibilisation amorcée à cette occasion par la CSN, les manifestants ont dénoncé les principales lacunes du code du travail actuel qui, à leurs yeux, constituent des obstacles inadmissibles à leur droit de s'associer en syndicats. Ces lacunes concernant notamment la lenteur des procédures d'accréditation syndicale, ce qui encourage les employeurs à user de tactiques illégales pour faire échec au syndicat en voie de formation: à titre d'exemple, on cite le congédiement de salarié-e-s favorables au syndicat et l'intervention d'un autre syndicat à l'instigation de l'employeur lui-même.

La CSN réclame de plus des modifications aux articles du code du travail touchant la sous-traitance afin que celle-ci cesse d'être un moyen aux mains des em-



ployeurs pour se débarrasser d'un syndicat. Enfin, la CSN revendique la possibilité pour les employé-e-s de plusieurs petites entreprises différentes de s'associer pour les fins de la négociation de leurs contrats de travail, ce qui permettrait à un plus grand nombre de bénéficier de syndicalisme.

un premier jalon

À Montréal, la manifestation, qui regroupait quelque 250 personnes, s'est déroulée devant les bureaux du premier ministre René Lévesque sur l'heure du midi.

On y retrouvait entre au-

tres des employé-e-s de Holiday Maintenance et de Cambridge Leasehold, en conflit depuis plusieurs mois précisément à cause de l'insuffisance du code du travail sur la sous-traitance.

Dans son discours, le vice-président de la CSN Pierre Mercille a soutenu que les manifestations ne constituaient qu'un premier jalon d'une vaste campagne de sensibilisation qui s'étendra sur plusieurs mois. Ainsi, a-t-il révélé, quelque 75,000 feuillets d'information sur le sujet seront distribués à la population dans 22 régions

du Québec le 12 mai, soit dans les centres d'achats et divers lieux publics, ainsi qu'à certaines bouches de métro à Montréal.

un code du travail CSN

«Il faut que le gouvernement du PQ, a déclaré Pierre Mercille, cesse de se mettre à genoux devant le lobbying du patronat sur cette question. Depuis 1973 que ses promesses électorales contiennent divers éléments visant à améliorer les chances d'accès à la syndicalisation des travailleurs et travailleuses. Pourtant, les amendements au code du travail annoncés récemment par le ministre Fréchette sont nettement insuffisants et d'une timidité exaspérante. C'est pourquoi la CSN est présentement à rédiger un code du travail complet qui protège véritablement les intérêts des travailleurs et travailleuses et que nous présenterons au gouvernement lors de la prochaine commission parlementaire.»

Des manifestations semblables se sont tenues simultanément à Saint-Jean, St-Jérôme, Shawinigan, Sherbrooke, Trois-Rivières, Gaspé, Joliette et Hull, devant les bureaux du député du comté. Une autre aura lieu plus tard à Rimouski.